

[Aménagement des examens : baccalauréat général, évaluation des compétences expérimentales des épreuves de physique-chimie et SVT](#) [1]

## **Baccalauréat général - Évaluation des compétences expérimentales des épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre - Session 2023**

Note de service du 23 novembre 2022

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* - N° 46 du 8 décembre 2022

Le point V de la note évoque l'aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap. Les élèves en situation de handicap pour lequel le recteur, sur avis du médecin désigné par la MDPH, n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve mais un aménagement, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi les 25 situations retenues pour l'académie, qui sont adaptées à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation.

[Consulter la note de service \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-baccalaur%C3%A9at-g%C3%A9n%C3%A9ral-%C3%A9valuation-des-comp%C3%A9tences-exp%C3%A9rimentales-des>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo46/MENE2230409N.htm>